

Administration générale

Direction des Ressources
Humaines

Service de Gestion des
Processus RH

Bureau de la Gestion
Collective et Recrutement

Référence :

DRH/GS/PQ/MNF/
N°2024-062

Dossier suivi par :

Marie-Nina FALLA
Gladys POPOTE
Tél. 0590 48 32 25

Courriel :

[concours.itrf@univ-
antilles.fr](mailto:concours.itrf@univ-antilles.fr)

Administration Générale -
Campus de Fouillole -
97157 Pointe-à-Pitre

Le Président de l'Université des Antilles

à

Mesdames et Messieurs les personnels BIATSS

Pointe-à-Pitre, le 21 mars 2024

Objet : Concours et examens professionnels – session 2024 – Filière ITRF

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture de la campagne d'inscription aux concours de droit commun et examens professionnels de la Filière ITRF au titre de l'année 2024.

La présente note a pour objet de vous préciser le calendrier ainsi que les informations pratiques concernant ces différents recrutements. Par ailleurs, vous trouverez en annexe, les emplois ouverts dans l'établissement pour cette session 2024.

Le calendrier des inscriptions est fixé comme suit :

- inscriptions par Internet : ouverture à partir du **Mardi 02 avril 2024**, 12 heures (heure de Paris) à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>
- clôture des inscriptions : **Mardi 30 avril 2024**, 12 heures (heure de Paris) date limite de dépôt ou envoi des dossiers de candidature (cachet de la poste faisant foi).

Afin de vous apporter la plus large information possible, ont été intégrés dans ces tableaux, les examens professionnels académiques et nationaux d'avancement de grade (ATRF P2C, IGR HC, Technicien CS et CE) ainsi que les examens professionnels exceptionnels d'accès au corps des Assistants Ingénieurs (ASI).

Il est demandé aux candidats de tenir compte des délais indiqués ci-dessus pour solliciter, auprès de la Direction des Ressources Humaines, les pièces nécessaires à la constitution de leur dossier de candidature.

Informations générales d'inscription :

Les différents « métiers » de l'ITRF sont classés dans 8 branches d'activités professionnelles (BAP) identifiées par des lettres (A à J) :

- BAP A : Sciences du Vivant, de la Terre et de l'Environnement
- BAP B : Sciences Chimiques et Sciences des Matériaux
- BAP C : Sciences de l'Ingénieur et Instrumentation Scientifique
- BAP D : Sciences Humaines et Sociales
- BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique
- BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs
- BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention
- BAP J : Gestion et Pilotage

Au sein de ces BAP, les emplois-types sont répertoriés par catégories (A, B et C) et par corps :

- Adjointes techniques – Catégorie C
- Techniciens – Catégorie B
- Assistants Ingénieurs – Catégorie A
- Ingénieurs d'études – Catégorie A
- Ingénieurs de recherche – Catégorie A

Ces emplois-types sont répertoriés dans un référentiel national appelé « Referens » consultable à l'adresse : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>.

1/ **Pour les concours externes :**

a) Conditions générales d'inscription

- Conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;

Pour les concours de catégories B et C uniquement :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la communauté européenne ou partie à l'espace économique européen ;
- Aucune limite d'âge n'est exigée.

- Conditions de diplômes (sauf pour les mères et les pères d'au moins trois enfants) :

| | | |
|-------------|--|--|
| Catégorie C | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | diplôme homologué niveau 3 (CAP-BEP) ou demande d'équivalence au titre de la qualification leur expérience professionnelle |
| Catégorie B | Technicien classe normale (TCN) | diplôme homologué niveau 4 (BAC, Brevet professionnel, inscription L1 ...) ou demande d'équivalence au titre de leur expérience professionnelle |
| Catégorie A | Assistant Ingénieur | diplôme homologué niveau 5 (DUT – BTS -DEUST – DEUG, L2 validé ...) ou demande d'équivalence au titre de leur expérience professionnelle |
| | Ingénieur d'études | diplôme homologué niveau 6 (licence – licence professionnelle, BUT, Maîtrise) ou demande d'équivalence au titre de leur expérience professionnelle |
| | Ingénieur de recherche | diplôme homologué niveau 7 (Master 1 ou 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou demande d'équivalence au titre de leur expérience professionnelle |

b) Épreuves

Catégorie C :

| Concours | Epreuves | |
|--|---|--|
| | Admissibilité | Admission |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | Épreuve écrite de 2 h (traitement de questions et résolution de cas pratiques et exercices relevant de l'emploi-type) – coefficient 3 | Épreuve professionnelle de 2h maximum (travail pratique+questions ou questions+cas pratiques+exercices)/ épreuve orale de 20 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 5 |

Catégorie B :

| Concours | Epreuves | |
|------------------------------|---|---|
| | Admissibilité | Admission |
| Technicien de classe normale | Épreuve écrite de 3 h (traitement de questions et résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type) – coefficient 3 | Épreuve professionnelle de 3h maximum (travail pratique+questions ou questions+cas pratiques+exercices) / épreuve orale de 25 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 5 |

Catégorie A :

| Concours | Epreuves | |
|----------|---|--|
| | Admissibilité | Admission |
| IGR | Étude du dossier du candidat – coefficient 4 | Entretien avec le jury de 45 mn dont 10 mn d'exposé maximum – coefficient 5 |
| IGE | Étude du dossier du candidat – coefficient 4 | Entretien avec le jury de 30 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 5 |
| ASI | Epreuve écrite de 3 h (rédaction de note à partir d'un dossier technique ou traitement de questions et résolutions de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type) – coefficient 4 | Entretien avec le jury de 30 mn dont 5 mn d'exposé maximum + éventuellement un travail pratique (2h maximum) – coefficient 5 |

N.B. :

Les programmes des concours externes sont consultables à l'adresse :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23347/programmes-des-concours-externes.html>

Les annales des concours ITRF sont consultables à l'adresse :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23348/annales-des-concours-i.t.r.f.html>

2/ **Pour les concours internes :**

a) Conditions générales d'inscription

- Conditions générales pour entrer dans la fonction publique :

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

Pour les concours de catégories B et C uniquement :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté européenne ou partie à l'espace économique européen ;
- Être en activité, en détachement, en congé parental, en congé longue durée ou accomplissant le service national, au moment des épreuves,
- Aucune limite d'âge

- Conditions d'ancienneté :

| | | |
|-------------|--|---|
| Catégorie C | Adjoint technique principal 2ème classe | 1 an de services civils au 1er janvier de l'année du concours |
| Catégorie B | Technicien classe normale (TCN) | 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours |
| Catégorie A | Assistant Ingénieur | 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours |
| | Ingénieur d'études | 5 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours |
| | Ingénieur de recherche | 7 ans de services publics de cat A (ou de même niveau) et être sur un emploi de cat A au 1er janvier de l'année du concours |

b) Épreuves

Catégorie C :

| Concours | Epreuves | |
|---|--|--|
| | Admissibilité | Admission |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Etude du dossier du candidat par le jury – coefficient 2 | Audition de 20 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 4 |

Catégorie B :

| Concours | Epreuves | |
|--|--|--|
| | Admissibilité | Admission |
| Technicien classe supérieure et classe normale | Etude du dossier du candidat par le jury – coefficient 2 | Audition de 25 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 4 |

Catégorie A :

| Concours | Epreuves | |
|----------|--|--|
| | Admissibilité | Admission |
| IGR | Étude du dossier du candidat – coefficient 2 | Audition avec le jury de 45 mn dont 10 mn d'exposé maximum – coefficient 4 |
| IGE | Étude du dossier du candidat – coefficient 2 | Audition de 30 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 4 |
| ASI | Étude du dossier du candidat – coefficient 2 | Audition de 30 mn dont 5 mn d'exposé maximum – coefficient 4 |

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Président de l'Université des Antilles
et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines



Gourme SOLVIGNON